



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

11 novembre

Question écrite n° 59595

## Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la perspective de créer une journée nationale d'hommage à tous les morts pour la France tout au long de son histoire. Un grand nombre d'associations de combattants, de réservistes, ont émis le souhait que le 11 novembre devienne une journée nationale d'hommage aux morts pour la France tout au long de son histoire. Cette date qui correspond à la victoire de la France en 1918, semble être incontestée par toutes ces associations. Cette journée nationale pourrait être celle du souvenir pour tous ceux qui se sont battus pour notre pays tout au long de notre histoire. Aussi, elle lui demande si cette perspective lui paraît intéressante et s'il entend mener une réflexion sur ce sujet.

## Texte de la réponse

Il n'est pas dans l'intention du Gouvernement d'instaurer le 11 novembre comme journée nationale du souvenir commune à tous les conflits. En effet, les Français dans leur ensemble, et plus encore ceux d'entre eux qui possèdent un titre de combattant ou de victime civile de guerre, demeurent fortement attachés au calendrier des commémorations hérité de l'histoire. Le 11 novembre est la journée d'hommage, hautement mérité, que la nation rend aux combattants de la Grande Guerre. Ce jour sans pareil où l'armistice, signé à Rethondes, mit un terme à quatre longues années de souffrances et consacra la victoire éclatante de la France et de ses Alliés ne doit jamais être oublié.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Aurillac](#)

**Circonscription :** Paris (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59595

**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 mars 2005, page 2303

**Réponse publiée le :** 3 mai 2005, page 4542